

Image not found or type unknown



Renouvellement Bail commercial

Par **dulec**, le **15/10/2017** à **09:42**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un local commercial qui arrive à 9 ans le 31/03/2018. J'ai proposé à mon locataire un nouveau bail (accord verbal) mais il s'est rétracté volontairement en jouant la montre car son idée est la tacite reconduction et pouvoir partir à tout moment avec un préavis de 6 mois. Je voudrais que le bail se poursuive au-delà des 9 ans avec le système des périodes triennales pour cesser la location. Puis-je faire une demande de renouvellement (sans augmentation de loyer) alors que nous sommes à moins de 6 mois de l'échéance? Si oui a t-il un délai de réponse, et à quelle date prendrait effet le nouveau bail?

Merci